



Actualité Communautaire sur les transports

Poitiers, 1^{er} juillet 2009

Groupe des Transports
de la Commission Arc Atlantique-CRPM

Contenu

1. **Approbation de la Directive 2009/33 qui concerne la promotion des véhicules de transport routiers propres et efficaces énergétiquement parlant**
2. **Perspectives à propos de la Mobilité Urbaine**
3. **Convocations des propositions du RTE-T pour 2009**

1. Approbation de la Directive 2009/33 qui concerne la promotion des véhicules de transport routiers propres et efficaces énergétiquement parlant 1/2

La Directive 2009/33 a pour objectif d'augmenter la contribution du secteur des transports aux politiques environnementales, climatiques et énergétiques de l'UE à travers la **promotion et la stimulation du marché des véhicules propres et efficaces énergétiquement parlant**

Obligations:

- **Matériel:** Garantir que lors de l'achat de véhicules de transport routier soient pris en compte les impacts énergétiques et environnementaux (consommation d'énergie, émissions de CO2 et émissions Nox, NMHC et de particules) que produira l'utilisation pendant la vie utile du véhicule.
- **Destinataires:** Pouvoirs adjudicateurs qui appliquent les procédures de marché public et les opérateurs qui exécutent les obligations de service public quand il y a dépassement de certaines quantités contractuelles (ex: Approvisionnement et services dans des secteurs spéciaux 499 000€ ou contrats de travaux 6 242 000€ dans des secteurs spéciaux ou contrats généraux d'approvisionnement 1 62 000€, services 249 000€, travaux 6 242 000€)
- **Exécution:** Etablissement de spécifications techniques dans la documentation d'achat des véhicules ou intégration des impacts énergétiques et environnementaux dans les critères d'adjudication avec utilisation de la méthodologie prévue
- **Exemptions:** véhicules pour travaux, carrières, installations portuaires et aéroportuaires et véhicules de l'armée, de la protection civile, des pompiers et des forces de l'ordre

1. Approbation de la Directive 2009/33 qui concerne la promotion des véhicules de transport routiers propres et efficaces énergétiquement parlant 2/2

- Elle contient une **méthodologie** pour calculer les coûts d'utilisation pendant la vie utile
- Elle prévoit l'élaboration tous les 2 ans de la part de la commission d'un **rapport** sur l'application et les mesures adoptées par les Etats membres ainsi que sur l'adaptation au progrès technique des données concernant les coûts d'utilisation du véhicule
- **Vigueur:** Décembre 2010



2. Perspectives à propos de la Mobilité Urbaine^{1/3}

Depuis début 2009 on attend la présentation du Plan de Mobilité Urbaine de la **Commission Européenne**. Jusqu'à présent, ils n'ont laissé filtré que quelques unes des **lignes du plan de mobilité** lors de différentes conférences sur la mobilité urbaine. Parmi ces lignes il convient de souligner:

- Soutien aux **projets pilote** dans les domaines du vélo et des piétons, du transport de marchandises, les zones vertes, la promotion du transport public et l'intégration de chaînes logistiques.
- Lancement par la Commission d'une **étude sur "les zones vertes"** pour aider les villes à identifier des solutions qui répondent à leurs besoins et qui renforcent la protection de l'environnement en garantissant la liberté de mouvement des citoyens. Plusieurs villes mettent en place des zones vertes afin de réduire la pollution et les émissions atmosphériques.
- Début de **l'étude de recherche sur la façon de mieux intégrer les différents modes de transport dans les zones urbaines**. Une plus grande coordination, de meilleures connexions entre les modes de transport et l'utilisation d'un seul billet rendront le transport public plus attractif et il offrira ainsi aux citoyens un plus grand choix pour ses déplacements.
- Ouverture d'un **site Internet** pour aider les administrations publiques dans leurs achats de **véhicules propres et efficaces énergétiquement parlant** afin de s'adapter à la directive 2009/33.
- Préparation d'un **nouveau programme CIVITAS** qui prétend développer une stratégie intégrale sur la façon de poursuivre les orientations du programme de recherche de la mobilité urbaine.

2. perspectives à propos de la mobilité urbaine 2/3

En avril 2009, en absence de plan de mobilité urbaine de la Commission Européenne, le **Parlement Européen**, de façon exceptionnelle, a présenté un **rapport sur le plan d'action de la mobilité** avec les termes suivants:

- Le transport urbain est une **composante fondamentale de la politique de transports** parce qu'elle conditionne la mobilité des personnes et l'organisation des échangeurs entre les modes de transport et la connexion des zones urbaines avec les RTE-T. De plus, l'impact du transport routier, prédominant dans les zones urbaines, sur les gaz à effet de serre est très important: de l'ordre de 40%.
- Le principe de libre administration des entités locales en matière de transport urbain et périurbain évite une quelconque initiative européenne en ce qui concerne les politiques de transport locales. C'est pourquoi l'UE peut encourager la contribution du transport urbain pour la consécution des objectifs communautaires de conservation de l'environnement et de lutte contre le changement climatique **par tous les moyens qui permettent d'apporter une valeur ajoutée aux décisions locales.**

Propositions concernant la mobilité: Axes prioritaires

- Accélérer la recherche et l'innovation en matière de mobilité urbaine
- Développer l'exploitation maximum des différents modes de transport
- Dans les espaces urbains, l'UE doit se concentrer sur l'ajout de valeur aux décisions locales



2. perspectives à propos de la mobilité urbaine 3/3

Accélérer la recherche et l'innovation en matière de mobilité urbaine

- Lancement du programme d'amélioration des statistiques et des bases de données sur la mobilité dans Eurostat
- Portail européen pour l'échange d'informations et d'expériences innovantes en ce qui concerne des déplacements non agressifs avec l'environnement
- Nouveau programme CIVITAS qui intègre: des services annexes liés au transport intermodal, des programmes sur l'ergonomie et l'information intégrée...

Développer l'exploitation maximum des différents modes de transport en améliorant la programmation

- Promotion de l'approche intégrée dans le cadre de la gouvernance partagée comme critère de programmation et sélection de projets financés par l'UE
- Recommandation d'élaboration de plans de déplacement urbain dans les communes de plus de 100 000 habitants
- Proposition pour que les autorités organisatrices se fixent des objectifs actifs pour réduire les émissions
- Proposition pour évaluer les expériences d'intégration tarifaire et d'information intermodale

La valeur ajoutée de l'UE comme incitation à la mobilité dans les espaces urbains

- Proposition de création d'observatoires de la mobilité urbaine
- Elle oblige dans le cadre financier 2014-2020 à examiner un instrument financier concernant la mobilité urbaine qui permette de financer des plans de mobilité et une partie des investissements qui correspondent à des objectifs environnementaux et socioéconomiques

3. Convocations des propositions du RTE-T pour 2009

En avril 2009, la Commission Européenne a publié les appels d'offres du RTE-T pour 2009 (avec un budget de 1 000 millions d'euros):

Les propositions se divisent en trois programmes de travail:

1. **Plan Européen de Récupération Economique:** Il compte sur 500 millions € pour subventionner des travaux à commencer en 2009-2010 et à effectuer au cours de ces deux années.
2. **Programme de Travail Pluriannuel** pour financer les principales priorités du RTE-T, en particulier
 - **Autoroutes de la Mer** qui fournissent des alternatives à la route viables grâce au déplacement du transport de marchandises vers des routes marines (max 30 millions €)
 - **Système européen de gestion du trafic ferroviaire** (ERTMS) qui harmonise les systèmes européens de signalisation ferroviaire (240 millions €)
 - **Systèmes de transport par route intelligents** qui intègrent les technologies de l'information et des communications pour créer un transport routier plus efficace et plus sûr (100 millions €)
3. **Plan de Travail Annuel** (140 millions €): il complète les programmes précédents et comprend un montant de 60 millions d'euros comme garantie de crédit à disposition de la BEI.



International Bask Consulting

A D V A N C E D L O G I S T I C S G R O U P

Barcelona · Madrid



IBK - Avenida de la Libertad 1, 1º A 20004 SAN SEBASTIAN - Tel +34 943 424 098 Fax +34 943 420 238
www.ibkasesores.com mgarayo@ibkasesores.com

Avinguda Comte d'Urgell 240 3º C · 08036 BARCELONE · ESPAGNE - Tel. +34 934 304 016 · Fax +34 934 195 524
www.alg-global.com alg@alg-global.com